

ÉGLISE

Pourquoi les catholiques ne mangent pas de viande les vendredis de Carême ?

Et pourquoi il y a du poisson au menu à la place ?

PHILIP KOSLOSKI • 9 MARS 2017 • [LIRE PLUS TARD](#)

Lire aussi : Pourquoi jeûner, prier et faire l'aumône pendant le Carême ? La réponse d'un évêque

Comment se fait-il que l'Église demande aux catholiques de ne pas manger de viande les vendredis de Carême (ainsi que le Mercredi des cendres et le Vendredi saint) mais qu'elle autorise la consommation de poisson ?

Tout d'abord, on peut se demander : « Pourquoi le vendredi ? » Depuis des temps immémoriaux, les communautés catholiques ont distingué la journée du vendredi par une observance pénitentielle particulière, par laquelle ils partagent dans la joie les souffrances du Christ afin de pouvoir un jour être glorifiés en Lui. Ceci constitue le cœur de la tradition de l'abstinence de viande le vendredi, là où cette tradition a été observée dans la sainte Église catholique.

Puisque l'on croit que le Christ a souffert et est mort sur la croix un vendredi, les chrétiens ont dès les premiers temps privilégié cette journée pour unir leurs souffrances à celles de Jésus. Ceci conduisit l'Église à reconnaître chaque vendredi comme un « vendredi saint » pendant lequel les chrétiens peuvent se souvenir de la passion du Christ en offrant une forme spécifique de pénitence. Longtemps dans l'histoire de l'Église, la viande a été privilégiée pour marquer les fêtes et les célébrations. Dans la plupart des cultures anciennes, la viande était considérée comme un mets délicat et on ne « tuait le veau gras » que s'il y avait quelque chose à fêter. Étant donné que le vendredi était considéré comme un jour de pénitence et de mortification, manger de la viande pour « célébrer » la mort du Christ semblait inapproprié. (Soit dit en passant, certains évêques ont fait le choix d'autoriser la consommation de viande quand la saint Patrick tombe un vendredi de Carême, car ce jour est « une solennité » pour de nombreux catholiques irlandais.)

Mais pourquoi le poisson n'est-il pas considéré comme de la viande ?

Car il ne faut pas manger « d'animaux de la terre ». Ces règles d'abstinence considèrent que la viande provient d'animaux comme le poulet, le bœuf, l'agneau ou le porc – qui sont tous des animaux de la terre. Les volatiles sont aussi considérés comme de la viande.

Le poisson appartient à une autre catégorie d'animaux. Il est donc permis de consommer du poisson, qu'il soit d'eau douce ou de mer, des amphibiens, des reptiles (animaux à sang froid) ainsi que des crustacés.

En latin, le mot employé pour désigner la « viande » que l'on ne peut pas manger le vendredi est *carnis*, qui se rapporte clairement à « de la chair animale » et n'a jamais inclus le poisson dans sa définition. De plus, à l'époque et dans la culture latine, le poisson n'était pas considéré comme un mets « festif » et c'était plutôt une contrainte d'en manger.

Les données sont bien différentes dans notre culture actuelle, où la viande coûte souvent moins cher que le poisson et n'est plus directement associée à l'idée de la fête. C'est pourquoi beaucoup de gens s'interrogent sur la pertinence de ces règles, notamment ceux qui aiment manger le poisson et ne considèrent pas cela comme un acte de pénitence.

Finalement, l'intention de l'Église est d'inciter les croyants à offrir un sacrifice à Dieu qui vienne du cœur et unisse leur souffrance à celle de Jésus sur la croix. La privation de viande est l'acte de pénitence le plus classique, mais il ne faut jamais perdre de vue le but de cette régulation alimentaire. Par exemple, il ne s'agit pas de manger du homard tous les vendredis de carême. L'idée est de faire un sacrifice qui nous permette de nous rapprocher de Dieu, qui par amour pour nous a fait le plus grand sacrifice qu'un homme puisse faire.

Publicité

Publicité

Publicité